

Dossier d'inscription BTS

Nom :

Prénom :

Classe 2020/2021 :

Documents à fournir

- Fiche de renseignements BTS
- 2 photos d'identités (merci d'indiquer vos nom et prénom au dos)
- Fiche d'urgence
- Fiche de renseignements de santé confidentiels
- Fiche d'intendance
- Document de droit à l'image
- La copie de la carte d'identité recto - verso
- La copie de la JAPD/JDC ou du recensement pour les élèves de plus de 16 ans
- L'assurance scolaire 2021-2022 obligatoire

Documents facultatifs à fournir

- La demande de mensualisation
- L'adhésion à la maison des lycéens accompagnée d'un chèque de 11€ à l'ordre de la MDL
- La participation à la caisse de solidarité : un chèque de 3€ libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée de Morez (peut servir à venir en aide à des étudiants dans le besoin)
- RIB

Dossier d'inscription

Année scolaire 2021 - 2022

Dossier complet à rendre lors des inscriptions.

TOUTES LES PIÈCES JOINTES DEMANDÉES AU VERSO.

Pour les internes niveau 2nde.

La rentrée est fixée au Mercredi 01 septembre

16H : Rentrée des nouveaux internes.

17H : Accueil par Mme la Proviseure des parents et nouveaux élèves internes à l'amphithéâtre MONNERET.

Pour les internes niveau 1^{ère} et Terminale.

La rentrée est fixée au Jeudi 02 septembre de 16h à 18h.

La rentrée :

classes	Jour de rentrée	Heure de rentrée	Intervention Proviseur Amphi Monneret	Prise en charge profs principaux responsables	Prise en charge équipe pédagogique	EDT normal
2 nd Pro	Jeudi 2 septembre	7h55	8h00-9h00	9h00-11h30	13h30-16h30	Vendredi 03 septembre 7h55
2 nd GT						
1 ^{ère} Pro	Vendredi 3 septembre	7h55	8h00-8h30	8h30-11h30		Vendredi 03 septembre 13h00
1 ^{ère} GT						
T PRO	Vendredi 3 septembre	10h00	10h00-10h30	10h30-12h00		Vendredi 03 septembre 13h00
T GT						
BTS 1 ^{ère} année	Jeudi 2 septembre	14h00	14h00-15h00	15h00-17h00		Vendredi 03 septembre 7h55
BTS 2 ^e année	Vendredi 3 septembre	13h00	13h00-13h30	13h30-15h00		Vendredi 03 septembre 15h00
Apprentis 1 ^{ère} année	Lundi 6 septembre	8h30	8h30-9h00	9h00-10h00		Lundi 6 septembre 10h00
Apprentis 2 ^e année	Lundi 13 septembre	8h30	8h30-9h00	9h00-10h00		Lundi 13 septembre 10h00

FICHE DE RENSEIGNEMENTS BTS

Année scolaire 2021 – 2022

Merci de remplir tous les champs et conformément à l'état civil

NOM :	Prénoms :	
Né(e) le :	à :	Sexe : M - F
Nationalité :	Identifiant National (INE) :	
Tél portable de l'étudiant :		
Adresse mail de l'étudiant :		
Numéro de sécurité sociale de l'étudiant :		
Adresse postale étudiante (adresse de Morez) :		

SCOLARITÉ POUR LA RENTRÉE 2021

Cocher votre choix	Opticien Lunetier	Systèmes photoniques	Conception et industrialisation microtechniques
Première année	<input type="checkbox"/> BTS1 OL	<input type="checkbox"/> BTS1 SP	<input type="checkbox"/> BTS1 CIM
Deuxième année	<input type="checkbox"/> BTS2 OL	<input type="checkbox"/> BTS2 SP	<input type="checkbox"/> BTS2 CIM
Doublement	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	

RÉGIME DE L'ÉTUDIANT

Régime	<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire	<input type="checkbox"/> Externe
--------	--	----------------------------------

SCOLARITÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (2020 – 2021)

Établissement :	Commune :
Classe :	BAC obtenu :

RESPONSABLES LÉGAUX

	Responsable légal 1 et financier	Responsable légal 2
NOM		
Prénom		
Lien de parenté		
Situation familiale		
Adresse		
Tél portable		
Adresse mail (communication absences)		
Code profession (voir page suivante)		
Autorise à communiquer ses coordonnées aux associations de parents d'élèves	OUI - NON	OUI - NON
Nombre d'enfants à charge		
Dont scolarisés en lycée ou collège public		

AUTRE PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM :	Prénom :
Lien de parenté :	Tél :

LISTE DES PROFESSIONS ET DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

- 10 Agriculteurs exploitants
- 21 Artisans
- 22 Commerçants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 Professions libérales
- 33 Cadre de la fonction publique
- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
- 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales en entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers, militaires
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 Chauffeurs
- 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 Ouvriers agricoles
- 71 Retraités agriculteurs exploitants
- 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 74 Anciens cadres
- 75 Anciennes professions intermédiaires
- 77 Anciens employés
- 78 Anciens ouvriers
- 81 chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 83 Militaires du contingent
- 84 Elèves, étudiants
- 85 Personnes sans activités professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
- 86 Personnes sans activités professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

FICHE D'URGENCE
Document non confidentiel
Année scolaire : 2021 -2022

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

NOM : ----- Prénom : -----

Date de naissance :-----

PERSONNES A CONTACTER

	NOM/PRÉNOM	ADRESSE	NUMÉROS TEL	LIEN
Responsable légal 1				
Responsable légal 2				
Autre personne à contacter				

INFORMATIONS PRATIQUES

N° et adresse du centre de sécurité sociale de l'élève: _____

N° adhérent et adresse de l'assurance scolaire : _____

N° adhérent et adresse de la mutuelle : _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille. Les élèves doivent être en possession de leur carte vitale, de mutuelle et d'identité.

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Votre enfant a t'il : Un PAP Un PAI

Votre enfant a t'il : Des allergies, traitements, précautions particulières à prendre...² :

.....
.....

Nous rappelons aux familles qu'il est interdit à l'élève d'être en possession de médicament. Toute prise de médicament sur le temps scolaire doit être signalée à l'infirmière et accompagnée d'une ordonnance. La responsabilité de l'élève est engagée en cas de non-respect de cette règle. En l'absence d'une prescription médicale valide, aucun traitement ne sera administré par l'infirmière.¹

Date :

Signature:

¹ En référence au règlement intérieur et décret n°2004-802 du 29 juillet 2004 du code de la santé publique.

² Si vous souhaitez transmettre des renseignements confidentiels, merci de le faire sous enveloppe à l'intention de l'infirmière scolaire.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE SANTÉ CONFIDENTIELS¹ année scolaire 2021 - 2022

Merci de compléter l'encadré ci-dessous si votre enfant est :

- **atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire ;**
- **susceptible de prendre un traitement d'urgence ;**
- **atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire.**

En fonction des renseignements que vous aurez précisés, vous serez contactés par le médecin ou l'infirmière scolaire pour établir avec vous, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé, conformément à la circulaire N°2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants atteints de trouble de la santé évoluant sur une longue période.

Nous rappelons aux familles qu'il est interdit à l'élève d'être en possession de médicament. Toute prise de médicament sur le temps scolaire doit être signalée à l'infirmière et accompagnée d'une ordonnance. La responsabilité de l'élève est engagée en cas de non respect de cette règle. En l'absence d'une prescription médicale valide, aucun traitement ne sera administré par l'infirmière².

Vu et pris connaissance,

Date :

Signature du représentant légal

¹ **Si vous souhaitez transmettre des renseignements confidentiels, transmettez la fiche sous enveloppe à l'attention de l'infirmière scolaire.**

² En référence au règlement intérieur et décret N°2004-802 du 29 juillet 2004 du code de la santé publique.

Lycée Victor Bérard
35 Quai Aimé Lamy
BP 70087
39403 MOREZ Cedex
03 84 34 17 00
ce.0390027t@ac-besancon.fr

Fiche Intendance
Année scolaire 2021 – 2022

Photo obligatoire
pour la carte de
self

Inscrire le nom de
l'élève au dos

Identité de l'élève

NOM :

Prénom :

Classe :

Régime de l'élève

Externe

Demi-pensionnaire 4 jours (**lundi-mardi-jeudi-vendredi uniquement**)

Demi-pensionnaire 5 jours

Interne (dossier à remplir)

**LE RÉGIME EST CHOISI POUR L'ANNÉE ENTIÈRE ET NE PEUT ÊTRE CHANGÉ EN COURS
D'ANNÉE**

MERCI DE JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RIB

Responsable légal 1 et financier (personne qui recevra la facture)

NOM, Prénom :

Adresse complète :

Lien de parenté :

Adresse mail :

Pour les familles séparées, merci de nous informer si vous souhaitez qu'une copie de la facture soit transmise au 2^{ème} responsable légal :

NOM, Prénom :

Adresse complète :

Lien de parenté :

Adresse mail :

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

1/ Généralités

Le self-service du Lycée Victor Bérard est équipé d'un contrôle d'accès informatisé, fonctionnant à l'aide de cartes magnétiques personnalisées numérotées et d'un distributeur de plateaux.

Le passage de la carte dans le lecteur du distributeur libère un plateau permettant à tout convive de prendre son repas aux dates, jours et heures autorisés.

Tout utilisateur, élève, stagiaire ou commensal, doit être obligatoirement muni de son badge pour prétendre à son repas.

Le régime est choisi pour l'année scolaire entière et ne peut être changé en cours d'année.

Seules des raisons majeures dûment justifiées peuvent donner lieu à un changement.

Le chef d'établissement demeure seul juge de l'opportunité de ces requêtes (courrier à adresser à Mme La Proviseure). *Toute demande pour convenance personnelle est d'emblée rejetée.*

La première carte est gratuite. En cas de vol ou de pertes, l'élève doit immédiatement le signaler au service intendance. Le compte de l'intéressé est bloqué et la carte perdue ou volée devient inopérante.

Une nouvelle carte avec son étui de protection est remise moyennant la somme de 8.60€.

En cas de non fonctionnement de la carte, celle-ci ne sera remplacée que si elle se trouve dans l'étui de protection.

La carte est valable pour toute la durée de la scolarité au lycée. Seuls les nouveaux élèves se verront attribuer cette carte le jour de la rentrée. Les anciens élèves sont priés d'apporter leurs cartes déjà en dotation. Elle sert également de carte d'identité scolaire, raison pour laquelle la photo est obligatoire.

L'élève ayant oublié ou égaré sa carte, pourra déjeuner mais il *devra attendre la fin du service pour prendre son repas*. Aucune dérogation ne sera tolérée. En cas d'absence, il devra toutefois passer au bureau de la vie scolaire avant 10h00 pour justifier son absence et générer sa réservation pour le repas de midi.

Le forfait repas étant nominatif, il est formellement interdit de prêter sa carte à un camarade quelque soit son régime.

2/ Horaires de self

Horaires	Semaine	Samedi	Dimanche
Matin	7h15 – 7h45	7h30 – 7h45	8h45 – 9h00
Midi	11h30 – 13h00	12h00 – 12h20	11h45 – 12h05
Soir	18h30 – 19h00	18h45 – 19h05	18h45 – 19h05

3/ Réservations

Dans un souci de lutte contre le gaspillage, un système de réservation des repas du midi a été mis en place.

Les réservations se font de **13h05 à 21h00** au moyen des cartes aux bornes prévues à cet effet (dans le hall d'accueil, sur la passerelle d'accès au self et à la sortie du self).

ATTENTION !

L'élève n'ayant pas réservé attendra la fin du service pour prendre son repas.

Pour garantir l'efficacité de ce système, les élèves sont priés de prendre les repas qu'ils réservent.

4/ Tarifs - Modalités de facturation

Les tarifs de pension, forfaitaires, sont fixés chaque année par la région, valables pour l'année civile. **Ces tarifs sont forfaitaires.**

Pour l'année 2021 (pour info)

Régime	Cycle Normal
Demi pensionnaire 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi)	498.00€
Demi pensionnaire 5 jours	585.00€
Interne	1788.60€

La facture du 1^{er} trimestre (septembre à décembre) est adressée début novembre, celle du 2^{ème} trimestre (janvier à mars) en février et celle du 3^{ème} trimestre (avril à juin) mi-mai.

Ces factures seront adressées uniquement au représentant légal financier.

Les demi-pensionnaires peuvent prendre le repas de midi du lundi au vendredi inclus quand le lycée est ouvert. Le mercredi, lorsque ces derniers doivent emprunter un moyen de transport en commun à une heure qui leur laisse peu de temps pour manger, ils ont la possibilité de passer en priorité (demander alors une autorisation à présenter lors du passage au self, auprès des CPE).

5/ Bourses nationales (et régionales)

Les bourses dues aux familles sont découpées en 3 trimestres égaux et viennent en déduction des frais à payer. Trois possibilités:

- montant des bourses inférieur aux frais de pension : différence payée par la famille au lycée
- montant des bourses supérieur aux frais de pension: différence payée par le lycée à la famille
- montant des bourses intégralement versé aux familles des élèves externes (en fin de trimestre).

6/ Fond social lycéen

Ce fond a pour but de répondre aux situations familiales ou sociales difficiles, par des aides financières ou par des prestations en nature liées à la scolarité. Le dossier est à retirer au service intendance.

7/ Remise d'ordre

Lorsqu'un élève quitte l'établissement ou est momentanément absent, au minimum 15 jours consécutifs, en cours de trimestre, la famille peut obtenir **sur demande écrite de sa part** une remise des frais scolaires dite **remise d'ordre**.

La demande doit être formulée avant la fin du trimestre au cours duquel l'absence a été constatée, accompagnée d'une pièce justificative (certificat médical par exemple).

La remise d'ordre est accordée de plein droit et en totalité en cas de décès, de renvoi par mesure disciplinaire, de fermeture de l'établissement pour cas de force majeure (épidémie, grève, journée banalisée) et pour les élèves en stage en entreprise (celle-ci s'effectuera sur le trimestre en cours ou sur le trimestre suivant).

La remise d'ordre est accordée sous condition:

- en cas de changement d'établissement en cours de trimestre
- en cas d'absence de 2 semaines consécutives et plus, avec justificatifs dûment constatés (maladie, ...)

Les élèves qui, en fin d'année scolaire, quittent l'établissement de leur plein gré avant la date de sortie réglementaire n'ont droit à aucune remise d'ordre.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au service intendance de l'établissement.

Le Gestionnaire, O.GARRABOS

Document d'Autorisation
pour l'utilisation de l'image. 2021 - 2022

Autorisation parentale pour un élève mineur.
Autorisation de l'élève lui-même s'il est majeur.

Elève (Nom et Prénom) Classe.....

De nombreuses activités pédagogiques conduisent les établissements scolaires à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves, soit dans le lycée, soit lors des sorties pédagogiques. Le lycée est fréquemment sollicité par la presse pour réaliser des reportages.

La loi relative au droit à l'image exige une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant, non seulement pour la prise de vues, mais aussi pour l'exploitation interne à l'école, lors de projections en cours, ou consultations sur PC, et la diffusion de ces images sur un support papier ou numérique.

Conformément à la loi, est garanti le libre accès aux données photographiques ou films qui concernent l'élève nommé ci-dessous.

Je soussigné, pourrai à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je disposerai d'un droit de retrait, sur simple demande, si je le juge utile.

J'autorise les équipes pédagogiques de Lycée Victor Bérard au cours de l'année 2021-2022

Je n'autorise pas

- A photographier ou filmer mon enfant dans le cadre exclusif des projets pédagogiques, présentations orales en classe, visites d'usines ou d'expositions, voyages scolaires,

- A permettre la prise de vue de mon enfant par des journalistes, en cas de reportage dans le lycée,

- A permettre la prise de vue de mon enfant pour les photographies de classe,

- Autorise la diffusion de l'image de mon enfant sans aucune limitation de durée au sein du lycée, et des médias pédagogiques, supports papiers, vidéos, sur le site du lycée ou ENT.

Nom Prénom
du responsable de l'élève mineur :

Signature de l'élève majeur :

Signature:

Demande de mensualisation (facultatif) Année scolaire 2021 - 2022

Je soussignée M / Mme **responsable légal et financier, de l'élève** scolarisé(e) en classe de à la rentrée de septembre 2021, demande à échelonner les frais de pension pour l'année scolaire 2021 – 2022.

Je m'engage à respecter l'échéancier ci-dessous, en réglant par :

Chèque Espèce Virement bancaire tous les de chaque mois.

RIB DU LYCÉE IBAN : FR76 1007 1390 0000 0010 0139 082 BIC : TRPUFRP1

Attention ! Nous ne pratiquons pas le prélèvement automatique !

Échéancier :

Élève interne → Le tarif de l'année scolaire s'élève à 1788.60€ (augmentation possible en janvier 2022).

Échéancier : 178.00€ par mois de Septembre 2021 à Mai 2022

Élève demi-pensionnaire 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi) → Le tarif de l'année scolaire s'élève à 498.00€ (augmentation possible en janvier 2022).

Échéancier : 49.80€ par mois de Septembre 2021 à Mai 2022.

Élève demi-pensionnaire 5 jours → Le tarif de l'année scolaire s'élève à 585.00€ (augmentation possible en janvier 2022).

Échéancier : 58.50€ par mois de Septembre 2021 à Mai 2022.

Dans tous les cas, le solde sera actualisé en juin 2022, selon les absences éventuelles.

Fait à :, le

Signature du demandeur

Visa de l'Agent Comptable

M GARRABOS O

Pour Voyager ...

- La MDL supporte financièrement les actions pour financer les voyages scolaires ; Tombolas, vente de chocolats, marché, ...
- Pour tous les voyages, la MDL reverse 10€ pour chaque adhérent

Tous les jours ...

Cafétéria, ouverte durant les heures de cours, elle propose des boissons et des friandises aux élèves à des tarifs très bas, proches du prix coûtant

Salle de jeux billards, baby foot, ping-pong, jeux de cartes, échiquiers, jeux de société ...

Salle de musique une batterie, des amplis, un piano, des micros,...



Maison

Des

Lycéens

La Maison Des Lycéens joue un rôle important au sein de notre établissement, elle dynamise et apporte son soutien dans de multiples aspects de la vie lycéenne. Cet un outil au service des élèves qui leur donne les ressources et un cadre pour concrétiser leurs initiatives. La MDL est une association (type loi 1901) gérée conjointement par des élèves et par des membres du personnel élus. Chaque élève est libre d'y apporter son soutien en y adhérant (11€/an) ou en s'investissant dans la vie de l'association.

Les Clubs ...

- Club Musique
- Club Tricot
- Club Cuisine

De temps en temps

- Tournois sportifs amicaux
- Atelier cosmétiques naturels
- Sortie patinoire

Mais encore ...

- Achat groupé de calculatrices en début d'année, bénéficiant ainsi de tarifs préférentiels.
- Gestion des photos de classes

Pour les internes ...

- Soirée Cinéma au Lycée
- Soirée des internes
- Machines à laver, sèche linge, table et fer à repasser
- Organisation d'une sortie/voyage en fin d'année

Je soussigné.....responsable légal de
.....
autorise mon enfant à participer aux activités de la MDL.

Je soussigné..... Élève majeur souhaite participer aux
activités de la MDL.

Ci-joint le chèque de 11 euros à l'ordre de la MDL

Signature